

SAGE Marque-Deûle

Groupe de travail « Zones Humides » – Compte rendu

Le jeudi 24 mai 2018

à 10h00, Métropole Européenne de Lille

Ordre du jour :

1. Présentation des résultats de la phase 1 de l'étude sur les zones humides
2. Lancement de la phase 2 et rappel des objectifs et attendus
3. Calendrier adapté suite au groupe de travail du 19 avril 2018

La liste des participants est indiquée en page finale.



Préambule

Mot d'accueil de la Présidente du groupe de travail, Françoise GOUBE, et présentation de l'ordre du jour par Victoire SEINGIER.

Déroulé de l'ordre du jour

1. Présentation des résultats de la phase 1 de l'étude sur les zones humides

Après un rapide rappel des objectifs de l'étude et de ses trois phases, les résultats de la phase 1 de prélocalisation des milieux humides potentiels à forts enjeux environnementaux sont présentés par le bureau d'étude Biotope.

a) Cartographie des milieux potentiellement humides

Le principe général de la méthode appliqué par la cellule d'animation du SAGE a été repris.

Des adaptations ont été proposées par le bureau d'étude :

1. Prise en compte des données de l'étude du CBNBI dans un deuxième temps (données de zones humides avérées et méthode de prélocalisation redondante basée sur ARCH) afin d'homogénéiser les postes de légende caractéristiques de zones humides considérées ;
2. Prise en compte de la dernière version de la cartographie ARCH (2013) ;
3. Intégration du réseau hydrographique (BDTopo) après traitement spatial afin d'intégrer les bordures de cours d'eau et des surfaces en eau ;
4. Intégration d'une hiérarchisation au sein de chaque donnée de base selon un indice de probabilité de présence de zone humide
 - o Cartographie ARCH : sélection de 39 typologies de légende sur les 64 présentes à l'échelle du SAGE et hiérarchisation des milieux en trois classes de probabilité (faible, moyenne, forte) ;
 - o Cartographie des Zones à Dominante Humide du SDAGE Artois Picardie : hiérarchisation des entités selon deux classes de probabilité de présence de zones humides (moyenne et forte) ;
 - o Réseau hydrographique : Prise en compte de certains éléments (surfaces en eau, réseau hydrographique distingués selon les surfaces et le type) et hiérarchisation selon trois classes de probabilité de présence de zones humides (faible, moyenne et forte).

Les couches d'information géographiques réalisées ont été redécoupées selon les entités de la cartographie ARCH et fusionnées entre elles pour créer la couche globale de prélocalisation des zones humides. Le redécoupage selon ARCH permet de préciser l'indice de probabilité précédemment attribué à chaque entité en croisant les deux informations. Une note de 1 à 5 est ainsi attribuée à chaque entité après fusion.

La carte finale de prélocalisation est présentée. Celle-ci fait l'objet d'une remarque sur l'absence d'indications de lieux (villes ou secteurs) qui ne permet pas de se situer. Le bureau d'étude précise que dans le cadre du rendu final, une cartographie plus fine au 1/25000^{ème} sera restituée, avec un fond de plan.

La CALL précise qu'une nouvelle cartographie pourra être exploitée : carte du ruissellement faite par la DDTM sur le Territoire à Risque d'Inondation (TRI) de Lens. Un croisement avec la cartographie présentée serait intéressant pour confirmer ou infirmer les données sur le secteur Lensois. La MEL précise qu'une pondération des différentes informations devra être menée sur le terrain pour mettre en avant tel ou tel facteur selon son importance sur un territoire donné. La Chambre d'Agriculture s'interroge sur l'intégration des zones inondables qui ne sont pas forcément des zones humides. La MEL précise que cet enjeu sera pris en compte sur les zones humides potentielles cartographiées précédemment, mais ne constituera pas à lui seul une présomption de présence de zone humide.

b) Identification des secteurs à enjeux

La méthode et les données utilisées par la cellule d'animation du SAGE ont été reprises :

- Maillage du territoire ;
- Concentration des moyens sur les secteurs les plus denses en zones humides (>5%)
- Superposition des enjeux validés en groupe de travail l'année dernière (biodiversité, qualité DCE, risque inondation, protection de la ressource en eau potable).

Les cartographies localisant les enjeux et les mailles concernées sont présentées, ainsi que la carte finale des secteurs et des zones humides à enjeux. Un tableau synthétisant les surfaces concernées est présenté.

c) Distinction des données de zones humides potentielles et avérées

Les données issues de l'étude du CBNBI ont été intégrées à ce stade, permettant de distinguer les zones humides avérées sur le critère végétation et les zones humides potentielles.

La phase 2 viendra compléter cette cartographie en intégrant les données de zones humides avérées récoltées dans le cadre des consultations. Il est rappelé que les études/données ayant permises d'infirmer la présence de zones humides sont également les bienvenues. En effet, elles permettront d'éliminer certains secteurs à prospecter.

Madame GOUBE souhaite qu'un découpage soit réalisé afin que les cartes soient plus lisibles pour les prochaines présentations. Des cartographies de bonne qualité seront transmises aux membres du groupe de travail.

d) Présélection des zones concernées par les prospections de terrain

Afin de s'approcher de l'enveloppe des 2000 hectares de zones humides concernées par les prospections de terrain, plusieurs filtres ont été appliqués sur la cartographie précédente et permettent d'aboutir à une surface d'environ 2200 hectares :

- Les zones humides retrouvées dans les mailles disposant de 4 et 3 enjeux sont retenus, ainsi que les mailles d'enjeu 1 et 2 comprenant l'enjeu biodiversité (filtre validé dans le cadre de la prélocalisation réalisée par la cellule d'animation du SAGE) ;

- Prise en compte des seuils de probabilité défini en première étape pour chaque zone humide : exclusion des ZH disposant de 1 et 2 enjeux sans la biodiversité ;
- Suppression des polygones dont la typologie ARCH n'est pas révélatrice de zones humides ;
- Exclusion des parcelles prospectées par le CBNBI et caractérisées comme « non humide sur le critère végétation ».

La cartographie des zones concernées par les prospections de terrain est présentée ainsi qu'un tableau synthétisant les habitats retrouvés sur ces zones après croisement avec la cartographie ARCH.

Florian BUSY conclut cette première phase en faisant un parallèle avec la précédente prélocalisation. Les données restent proches, tant en termes de surfaces que d'enjeux. Il est proposé que la carte soit transmise aux membres du Groupe de Travail pour validation pour lancement de la phase de terrain. Un délai de 15 jours sera laissé pour remarques éventuelles.

La Chambre d'Agriculture souhaite qu'une consultation des élus soit nécessaire pour présenter les résultats de cette première phase. La MEL précise qu'un délai sera laissé aux membres du groupe de travail pour faire un retour et valider cette cartographie. Les prospections de terrain seront toutefois lancées sur les secteurs de prairies pour débiter au plus tôt, conformément aux discussions antérieures. Toutefois, ceci se fera dans la limite des parcelles accessibles. Biotopie ne pénétrera pas sur une parcelle si le propriétaire ou gestionnaire s'y oppose. Dans la mesure du possible, il est souhaité de prévenir/avoir leur accord en amont de la visite de terrain. Une information aux communes, EPCI, Chambre d'Agriculture, Fédérations de chasse et CRPF est lancée dans ce cadre.

La MEL précise que deux vagues de communication seront faites : la première pour les prairies, plus urgente, la seconde pour les autres milieux.

Il est demandé si les PLU ont bien été pris en compte dans le cadre du travail de prélocalisation des zones humides, de manière à ce que des zones à urbaniser dans les PLU ne soient pas considérées comme potentiellement humides sur la carte présentée. La MEL précise que pour son territoire, l'enveloppe la plus importante a déjà été intégrée et sera affinée par la suite, en fonction des résultats de l'étude. Il est rappelé que même sans le SAGE, la prise en compte des zones humides est obligatoire dans le cadre des Dossiers Loi sur l'Eau.

2. Lancement de la phase 2 : rappel des objectifs et attendus

La phase 2 visant à recenser les zones humides déjà connues par le biais de consultations et de la compilation des données disponibles est lancée depuis le 26 avril 2018. Le bureau d'études rappelle les objectifs ainsi que la méthode d'intégration des données qui sera appliquée. Une hiérarchisation de ces données sera appliquée selon la méthodologie et la précision de la donnée.

Les structures concernées par les consultations sont précisées.

L'ensemble des données seront compilées pour affiner la cartographie de prélocalisation des zones humides potentielles et avérées.

3. Calendrier adapté suite au groupe de travail du 19 avril 2018

Suite au groupe de travail précédent, des recommandations sur la période de prospection des prairies humides ont amené le bureau d'études à modifier le planning de la phase de terrain. Dans ce cadre, le nouveau planning global de la mission est présenté.

Ainsi, une première partie de la phase terrain sera réalisée en juin pour la prospection des prairies humides, elle concerne au total 9,7km² qui sont à déduire de l'enveloppe des 20 km² de la phase 3.

La Commission Locale de l'Eau sera réunie fin juin début juillet pour l'informer sur l'avancement de l'étude.

Le prochain groupe de travail zones humides est prévu en septembre 2018 durant lequel le bureau d'études viendra présenter les conclusions de la phase 2 et les avancées de la phase 3.

Mot de conclusion de Mme GOUBE.

NOM Prénom	Organisme
Estelle CHEVILLARD	Agence de l'Eau Artois-Picardie
Maryline GUILBERT	Agence Française pour la Biodiversité
Charles GOSSET	Biotope
Arnaud GOVAERE	Biotope
Raphaël BESSONNET	Biotope
Jean-Marie GLACET	Chambre d'Agriculture de Région
Christine DOUCHE	Communauté d'Agglomération Lens-Liévin
Séverine GAUDRE	Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin
Jean-François BLONDEL	Département du Pas-de-Calais
Morgane MUTELET	DDTM du Nord
Anita VILLERS	Environnement Développement Alternatif
Arnaud POETTE	MEL
Sophie WROBEL	MEL
Etienne FORTIN	MEL
Françoise GOUBE	MEL – SAGE Marque-Deûle
Florian BUSY	MEL – SAGE Marque-Deûle
Victoire SEINGIER	MEL – SAGE Marque-Deûle
Daniel DUTELLE	Nord Nature Environnement
Jean-Michel FOUQUET	Région Hauts-de-France
Christophe GRAS	Ville d'Annoeullin
Martial CARIDROIT	Ville de Cobrieux
Danièle PONCHAUX	Ville d'Emmerin
Pauline HENNEBELLE	Ville de Hem
Yohan TISON	Ville de Lille
Jean-Luc VERLYCK	Ville de Tressin
Jean-Luc LEROUX	Ville de Quiéry-la-Motte
Alain BLONDEAU	Ville de Wavrin
Alain HOUILLIEZ	Ville de Wingles
Guillaume CRETON	Ville de Wingles

Etait excusée : Mme Marie-Laure JOLY (Nord Nature Environnement).